

sur le point d'aboutir à une conclusion satisfaisante en ce qui concerne le Canada?

Le très hon. M. Trudeau: Ma foi, monsieur l'Orateur, je puis seulement dire que si elles ne sont pas satisfaisantes en ce qui concerne le Canada, elles ne sont pas sur le point d'aboutir à une conclusion satisfaisante. Je ne cherche pas à éluder la question. Je veux simplement dire que ces discussions sont très difficiles et qu'elles ne sont pas prêtes à aboutir, autant que nous puissions en juger.

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur, à l'adresse du premier ministre. Dans la mise en vigueur des nouveaux règlements annoncés par le gouvernement au sujet des droits miniers sous-marins, le gouvernement donnera-t-il suite également à la loi sur la mer territoriale et les zones de pêche, adoptée en 1964?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, les deux questions, et je dois insister là-dessus, n'ont absolument aucun rapport entre elles. Je ne saurais garantir que la solution de l'une accélérera celle de l'autre.

M. Crouse: Monsieur l'Orateur, n'en déplaise au premier ministre, les deux questions sont directement reliées, selon moi, car les îles de Saint Pierre et Miquelon s'opposent à la mise en vigueur de la limite des 12 milles. De toute façon, le premier ministre tiendra-t-il compte de la chose dans son étude de toute la question?

LA CONFÉRENCE DU COMMONWEALTH

LA COMPOSITION DE LA DÉLÉGATION CANADIENNE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Étant donné l'intérêt général suscité par la composition de la délégation qui doit accompagner le premier ministre à la prochaine conférence des premiers ministres, pourrait-on nous donner un aperçu des diverses fonctions qui seront attribuées à ceux qui accompagneront notre premier ministre?

M. l'Orateur: A l'ordre. J'ai l'impression que la question devrait être inscrite au *Feuilleton*. Comme le député le sait, si elle est urgente, on pourrait en discuter au moment de l'ajournement ce soir.

[Français]

RADIO-CANADA

QUÉBEC—A PROPOS DU TEMPS ACCORDÉ AUX PARTIS POLITIQUES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable secrétaire d'État, mais, auparavant, j'aimerais faire une rectification.

J'aimerais demander à l'honorable secrétaire d'État ce qui en est du rapport qu'il nous avait promis au sujet de la politique de Radio-Canada, ainsi qu'à son application relativement à la distribution du temps accordé aux mouvements politiques, apolitiques ou autres. Est-ce que ce rapport est prêt à être déposé?

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Monsieur le président, j'avoue que je ne sais pas de quel rapport parle le député. Il a été question de la réponse à une question qui a d'ailleurs été inscrite au *Feuilleton*. Je ne sais pas à quel rapport l'honorable député fait allusion.

M. l'Orateur: A l'ordre. A l'ordre. L'honorable député pourra peut-être entrer en rapport avec l'honorable ministre pour élucider la question.

M. Fortin: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

Pour ce qui est de la réponse que vient de donner l'honorable secrétaire d'État...

Une voix: Vous ne pouvez pas invoquer une chose que vous ne connaissez pas.

M. Fortin: ...monsieur l'Orateur, un député vient de dire qu'on ne peut pas invoquer une chose qu'on ne connaît pas. Je suis d'avis qu'il ne lui appartient pas de juger et il serait temps que, du côté ministériel, on «s'engage»—pour parler comme les gens de chez nous—afin de donner des réponses intelligentes.

Le très honorable premier ministre avait déjà promis à l'honorable député de Témiscamingue (M. Caouette) de faire effectuer une étude sur ce sujet. Par la suite, l'honorable secrétaire d'État s'est engagé à faire mener une enquête sur cette question. L'honorable député de Témiscamingue a inscrit au *Feuilleton* des questions auxquelles on a répondu, mais le temps d'émission que Radio-Canada a